

Il ne s'agit pas de la majorité des partis. Cependant, j'ai pris bonne note des autres arguments.

**M. Lewis:** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les arguments du parti de coalition. Je me permets de signaler que l'article 117 du Règlement dont j'ai fait lecture ne précise pas que le nombre de jours doit être déterminé dans l'avis. La motion proposée fait allusion au peu de temps qui doit être accordé. Je soutiens que j'ai rempli les exigences de l'article 117 du Règlement en matière de négociation et d'avis.

J'ai écouté avec intérêt les commentaires du parti de coalition selon lesquels une majorité des partis se serait entendue sur ce qu'il convient de faire. Je laisserai à la population du Canada le soin de décider du sérieux de leur proposition qui prévoit 150 jours à l'étape du rapport et 200 jours à l'étape de la troisième lecture. Je tiens à signaler que la majorité des partis en question représente 25 p. 100 des députés de la Chambre. Je ne dis pas que ces 25 p. 100 ne font pas des efforts louables, mais je signale que l'emploi du mot «majorité» ne convient pas dans les circonstances.

Je reviens à l'article 117 du Règlement pour signaler à la présidence qu'il exige simplement que soit précisé le fait qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord et que le gouvernement va donc agir en fonction de cet article du Règlement. C'est ce que nous avons l'intention de faire demain.

Je le regrette beaucoup. Nous souhaitons un débat de fond sur les amendements et le projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Si le gouvernement adopte cette position, c'est en raison des manoeuvres dilatoires de l'opposition, qui a gaspillé toute la journée de mercredi et deux heures ce matin, sans faire aucun effort pour débattre le fond de la question, et en raison du fait que nous n'avons pas pu en venir à une entente.

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour clarifier une déclaration du leader parlementaire adjoint du gouvernement. Plus tôt aujourd'hui, les deux partis d'opposition ont discuté et négocié et nous sommes arrivés à une proposition que nous jugions sensée. Si les derniers sondages reflètent la situation, les deux partis d'opposition ont alors exprimé les vues de 65 p. 100 de la population canadienne.

**M. le Président:** Le député de Kamloops—Shuswap a une longue expérience de la procédure et il sait que la présidence n'a pas à participer au débat sur le sens des sondages.

Quoi qu'il en soit, j'ai pris note de son intervention et je réfléchirai à la question avant de faire connaître ma décision à la Chambre dans très peu de temps.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, afin de vous aider dans vos réflexions, je désire préciser un fait. Des représentants des trois partis à la Chambre ont pris part aux consultations. J'ai parlé de la majorité des partis, mais j'aurais plutôt dû dire la majorité des représentants des partis, car l'accord dont il est question dans la lettre lue par le leader parlementaire adjoint du gouvernement est intervenu entre moi-même, représentant du parti libéral, l'opposition officielle,

### *L'Accord de libre-échange*

et le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), représentant du Nouveau parti démocratique.

Contrairement à ce que mon collègue, le leader parlementaire adjoint du gouvernement, a déclaré au sujet des coalitions, je tiens à préciser que nous nous efforçons simplement de respecter, telles que nous les comprenons, les exigences de l'article 116 du Règlement qui n'a rien à voir avec les coalitions ou l'absence de coalitions.

**M. le Président:** Je remercie le député de Windsor-Ouest. Je tiendrai évidemment compte de ses commentaires.

Je crois que nous avons assez discuté de ce point. Je ferai part de ma décision à la Chambre le plus rapidement possible.

• (1600)

**M. le Président:** Reprenons le débat. La parole est au secrétaire parlementaire.

**M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, avant que vous ne quittiez le fauteuil, je tiens à vous remercier, ainsi que les greffiers, du travail que vous avez accompli depuis quelques jours. Votre tâche a été des plus ardues. J'avoue qu'un certain nombre des amendements présentés à la Chambre ont justement été présentés ou fait l'objet d'un vote à l'étape du comité. On les a quelque peu remaniés afin de pouvoir les représenter à l'étape du rapport. Nous comprenons le raisonnement qui a motivé les partis de l'opposition à présenter ces amendements. Il convient de rappeler que ces deux partis ont promis de déchirer l'accord; pourtant, ils ne tarissent pas d'amendements à proposer pour le projet de loi C-130. Je vous saurai gré de transmettre les remerciements du gouvernement à tous ceux qui ont bien voulu faire toutes ces heures supplémentaires.

Le gouvernement a examiné les amendements proposés par les députés d'en face et les a jugés irrecevables pour diverses raisons. En fait, bon nombre de ces amendements sont une insulte pour le Parlement et témoignent de l'absence du sens des responsabilités de l'opposition en ce qui concerne ce débat.

Quand il a comparu devant le comité législatif le 2 août dernier, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a cité trois raisons pour lesquelles il a déclaré ne pas pouvoir accepter les amendements proposés par l'opposition à ce moment-là.

En premier lieu, un certain nombre de ces amendements entrent en contradiction directe avec l'accord de libre-échange, accord international conclu par le Canada. Il n'appartient pas au Parlement de décider des clauses de cet accord. Bon nombre de ces amendements ont en fait été jugés irrecevables.

En deuxième lieu, viennent certains des amendements supposés exempter de la loi et des dispositions déjà arrêtées dans l'accord.

Enfin, un certain nombre étaient carrément stupides et ridicules. C'était le 2 août. Aujourd'hui encore, nous devons débattre à peu près la même kyrielle d'amendements inappropriés, inutiles et même ridicules qui ne visent pas à améliorer le projet de loi, mais à obtenir des avantages politiques.